ID: 059-215901281-20240411-CM202404D05-DE



## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au		Ont pris part
Conseil	En exercice	aux
Municipal		délibérations
19	19	12
Pour	Contre	Abstention
15	0	2

Date de Convocation 30 mars 2024

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

Taux d'imposition 2024

CM 2024/04 - D.05

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Capinghem

## **SEANCE DU 11 AVRIL**

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents: Ch. MATHON, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU. S. DUMORTIER, F. TREDEZ, G. OUDAERT, J. BAUDOUIN, G. TRAPASSO, F. VAN LANTHEM, A. KIMOUR,

Absents excusés avec pouvoir : M. FICHELLE >pouvoir à V. PARABOSCHI, M. BILLOIR>pouvoir à V. DUCOURAU, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, P. MOUCHON>pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir: J. AGNIERAY, K. UDRY

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Vu le vote du budget primitif pour l'exercice 2024, qui ne nécessite pas d'augmentation des taux des contributions directes locales,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, de maintenir les taux de contributions directes pour 2024 à l'identique de l'année précédente, à savoir:

☼ Taxe d'habitation : 21,14 %

☼ Taxe sur le foncier bâti : 38.60 %

Taxe sur le foncier non bâti: 43,27 %

La présente délibération sera jointe au budget principal 2024.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Antoine TRICOIT Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 22 avril 2024

Christian MATHON, APINGHEM